



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2020-0560  
**Demande :** Mélanges en cuve  
**Produit :** Herbicide Authority Supreme  
**Numéro d'homologation :** 32562  
**Principes actifs (p.a.) :** Pyroxasulfone, Sulfentrazone  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3130661

### Contexte

L'herbicide Authority Supreme est homologué pour l'application à la surface du sol en présemis ou en prélevée sur les pois des champs, les pois chiches et le soja pour la suppression des graminées annuelles et les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande visait à modifier l'homologation de l'herbicide Authority Supreme pour y inclure un mélange en cuve avec l'herbicide Express SG (numéro d'homologation 28262 contenant 50 % de tribénuron-méthyle) plus du glyphosate.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, car la formulation du produit reste inchangée.

### Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée à la dose d'application ou au profil d'emploi du produit.

### Évaluation de la valeur

L'extension du profil d'emploi de l'étiquette de l'herbicide Authority Supreme pour inclure un mélange en cuve avec l'herbicide Express SG plus glyphosate donnerait aux producteurs de pois des champs, de pois chiches et de soja une option pour supprimer les mauvaises herbes sorties de terre qui ont une résistance documentée à de multiples modes d'action des herbicides, y compris l'herbicide glyphosate.

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient une justification scientifique et des données issues d'essais en champ. Les renseignements fournis ont démontré qu'un mélange en cuve de l'herbicide Authority Supreme avec l'herbicide Express SG et le glyphosate à des doses homologuées peut permettre de supprimer de manière acceptable contre les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette.

**Conclusion**

L'ARLA a procédé à une évaluation de la demande en question et a déterminé que les renseignements soumis sont adéquats pour appuyer un mélange en cuve de l'herbicide Authority Supreme avec l'herbicide Express SG et le glyphosate.

## Références

### Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

#### Évaluation de la valeur

- 3089904 2020, AUTHORITY SUPREME Herbicide (PCP 32562): Value Summary - Tank mix with EXPRESS SG Herbicide (PCP 28262), DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5
- 3089907 2020, Authority Supreme (pyroxasulfone+sulfentrazone) tank mixed with Express SG (tribenuron) for enhanced burnoff and residual weed control in field peas, DACO: 10.2.3.3(B)
- 3089908 2020, Authority Supreme (pyroxasulfone+sulfentrazone) tank mixed with Express SG (tribenuron) for enhanced burnoff and residual weed control in field peas (soybean in Manitoba), DACO: 10.2.3.3(B)
- 3089909 2020, Authority Supreme (pyroxasulfone + sulfentrazone) tanked mixed with Express SG (tribenuron) for enhanced burnoff and residual weed control of volunteer canola / wild mustard in field peas or soybeans, DACO: 10.2.3.3(B)
- 3089910 2020, Authority Supreme (pyroxasulfone + sulfentrazone) tanked mixed with Express SG (tribenuron) for enhanced burnoff and residual weed control of volunteer canola / wild mustard in field peas or soybeans, DACO: 10.2.3.3(B)
- 3089911 2020, Authority Supreme (pyroxasulfone+sulfentrazone) tank mixed with Express SG (tribenuron) for enhanced burnoff and residual weed control in field peas. (Soybean in Manitoba), DACO: 10.2.3.3(B)
- 3089912 2020, Authority Supreme (pyroxasulfone + sulfentrazone) tanked mixed with Express SG (tribenuron) for enhanced burnoff and residual weed control of volunteer canola / wild mustard in field peas or soybeans., DACO: 10.2.3.3(B)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9